



Commune de Wemmel
Ordre du jour du Conseil communal

Mercredi 17 septembre 2014 à 19h30

www.wemmel.be

Salle du Conseil - Maison communale
2ième étage
avenue du Dr. H. Follet 28
1780 Wemmel

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 26/06/2014
2. Prise en connaissance du compte annuel 2012 adapté
3. Approbation de la modification budgétaire nr. 1 au budget 2014
4. Prise en connaissance du suivi d'actions pour le 1er semestre du budget 2014
5. Prise en connaissance de l'approbation du compte 2013 des Fabriques d'église Saint-Servais et Saint-Englebert par les autorités supérieures
6. Approbation du budget 2015 de la Fabrique d'église Saint-Englebert
7. Prise en connaissance du montant du décompte 2012 des services incendies
8. Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Approbation de l'adaptation au 01/01/2014 des tarifs pour les cartes d'identité électronique
9. Règlement de rétribution du parc de recyclage : prise en connaissance des remarques de l'ABB et approbation des adaptations
10. Approbation des adaptations du règlement de rétribution établissant les différents montants pour les repas scolaires, les contributions pour les garderies avant et après l'école et le transport scolaire
11. Sibelgas - acte apporté au bail emphytéotique pour les cabines électriques existantes à l'avenue du Champ de blé
12. Adaptation du règlement sur les inspections des égouts privés (CC 26/06/2014) suite aux remarques du VMM.
13. Approbation du décompte final pour le dédoublement des eaux usées rues G. Gezelle et Rodenbach et connexion du Reekbeek à l'étang du parc
14. Approbation du cahier spécial des charges et estimation des coûts pour le renouvellement de l'infrastructure des serveurs informatiques et des backup.
15. Appellation d'une rue "Eykenveld".
16. Approbation du cadre général de contrôle interne
17. Création d'une commission de discipline

SEANCE A HUIS CLOS

18. Décision relative à la nomination d'un secrétaire communal faisant fonction en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire du poste en application de l'art. 81 et 82 du Décret Communal
19. Décision relative à la nomination d'un gestionnaire financier faisant fonction en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire du poste en application de l'art. 81 et 82 du Décret Communal
20. Mise à la pension du gestionnaire financier

SEANCE PUBLIQUE

21. Vacance pour le recrutement d'un gestionnaire financier

Wemmel, le 9 septembre 2014

Par ordonnance :
La Secrétaire communale
(s) K. DE TAEYE

Le Président
(s) R. DE VISSCHER